

Médico-social : les familles tirent la sonnette d'alarme

Les parents d'enfants ou d'adultes en situation de handicap dénoncent des conditions d'accueil de plus en plus précaires. Ils ont manifesté hier.

Les syndicats et collectifs de salariés du secteur médico-social dénonçaient la situation mardi devant le Conseil départemental. Des familles d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en situation de handicap ont pris le relais hier devant la préfecture de Marseille. Le rassemblement a été initié par l'Association régionale d'aide aux infirmes moteurs cérébraux et aux polyhandicapés (AraIMC), qui siège à Gémenos, rejoint par un mouvement plus large via le collec-

"En vingt ans, un éducateur spécialisé a vu son salaire passé de 1,6 fois à 1,2 fois le Smic"

tif Famille handicap accompagné. Mais quel que soit le handicap, quels que soient le foyer d'accueil ou l'association, le constat est unanime et désespéré : le secteur médico-social va craquer et laisser des personnes handicapées sur le bord de la route. En cause, des conventions collectives (desquelles dépendent les niveaux de salaires) obsolètes et des pouvoirs publics (État et Département notamment) peu empressés à s'emparer du problème.

Manque d'attractivité

Le manque d'attractivité des postes du médico-social est devenu tel que les organismes, le plus souvent associatifs, qui le gèrent n'arrivent plus à recruter ou à garder les salariés déjà en poste. "En vingt ans, un éducateur spécialisé a vu son salaire passé de 1,6 fois à 1,2 fois le Smic", expliquait mardi Pauline Tournier, déléguée syndicale Sud santé sociaux. Vu de la direction des ressources humaines de l'association AraIMC, cela donne "chaque mois des lettres d'employés sur mon bureau qui m'annoncent leur volonté de partir pour le secteur du sanitaire, où ils seront mieux payés pour le même métier", constate Guillaume Sogliuzzo, DRH de l'association.

Paradoxalement, le Ségur de la santé qui, post-confinement,



Les personnes handicapées, leurs familles et éducateurs ont manifesté hier devant la préfecture de région.

/PHOTO A. TOMASELLI

devait acter en espèces sonnantes et trébuchantes la reconnaissance de la Nation envers ses soignants et les retards de rémunération accumulés au fil des années, n'a fait qu'empirer les choses dans le secteur médico-social qui s'y est vu greffer sur le tard. Quant à l'hôpital, toutes les catégories de salariés (soignants, aide, administratifs...) sont éligibles à la prime mensuelle de 183 €, seuls les

postes relevant statutairement du médical y ont droit dans le médico-social. "Des gens qui font le même travail dans le même foyer se retrouvent à toucher des salaires différents, c'est ingérable", regrette Guillaume Sogliuzzo. Les familles en sont, réduites à compter les (mauvais) points, de plus en plus inquiètes pour le devenir de leur proche. Alors qu'historiquement, elles ont déjà dû s'au-

to-organiser (la plupart des associations existantes découlent de collectifs familiaux), qu'elles sacrifient régulièrement la carrière de l'un, voire des deux conjoints, pour soutenir leur enfant en situation de handicap, les familles "n'osent plus rien dire quand le niveau d'accompagnement (kiné adaptée, orthophonie, ergothérapie..., Ndlr) baisse faute de personnels ou de moyens suffisants", tempête Fabienne Beauparlant-Leroy, présidente d'Un toit pour moi et mère de Martin, polyhandicapé de 35 ans. "On nous répond 'Essayez donc de trouver une place ailleurs' et le débat est clos", poursuit-elle. L'angoisse s'aggrave encore quand l'enfant handicapé vieillit. "Avec ma femme, on a 70 ans, confie Jean-Marie Tisserand, père d'Agathe, 35 ans et polyhandicapée. Notre temps devrait être fini mais que va-t-il se passer pour notre fille dans le futur?" "Parler d'inclusion dans la société, dire que nos enfants sont mieux dans leurs familles, c'est bien, rebondit Fabienne Beauparlant, mais il se passe quoi quand la famille n'existe plus ou n'est plus en mesure d'aider?"

Guénaël LEMOUËE

L'ASSOCIATION ARAIMC

L'Association régionale d'aide aux infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapés (L'AraIMC) a été créée en 1958 par une équipe de parents et amis. Trois ans plus tard, le centre Saint-Thys est créé par l'association, à l'initiative des parents. En 1964, avec l'ouverture d'une section d'internat, il devient le premier de France à être dédié aux enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale. Sur quatre pôles, L'AraIMC gère désormais douze établissements et services médico-sociaux situés à Marseille et Aubagne. Ces établissements proposent des alternatives d'accueil et des services à plus de 450 enfants et adultes infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapés. Alors qu'elle emploie 510 salariés, le cœur de l'association est constitué de plusieurs générations de bénévoles, de parents et de personnels. "Une première conférence de presse a été organisée le 26 novembre dernier pour alerter les pouvoirs publics sur l'iniquité de traitement concernant la réforme du Segur de la santé", explique Augustin Moyolo, le directeur général de L'AraIMC. En lieu et place à une mobilisation qui aurait dû se tenir le 3 décembre dernier, elle a donc été réorganisée hier à Marseille. Une centaine de personnes, enfants, professionnels et membres du conseil d'administration, a répondu présente. Une "satisfaction" pour le directeur qui espère faire bouger les lignes.

J.O.L.

► Le collectif de salariés du secteur médico-social "Le Social brûle" appelle à une nouvelle manifestation devant la préfecture de région le 1^{er} février à 10 h.